

# Compte rendu de la séance du 09 avril 2025

**Etaient présents** : Philippe DEYGOUT, Alexandre BIDAL, Laurent ROBERT, Stephan JUENET, Anthony BRUNET, Michèle DELORME, Danièle MAUFFREY

**Représentés** : Michel PHILIPPON par Philippe DEYGOUT, Julie CHARBONNIER par Michèle DELORME.

Secrétaire(s) de la séance : Danièle MAUFFREY

## Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu du 10 février 2025
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif 2024 et affectation des résultats.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif 2024.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte de gestion 2024.
- ⇒ BUDGET EAU - Approbation du Compte de gestion 2024.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - vote du budget primitif 2025.
- ⇒ Vote des taux d'imposition 2025.
- ⇒ Nomination d'un représentant de la Commune auprès de L'AFP.
- ⇒ Modification du point n°13 des délégations du Conseil Municipal au Maire .
- ⇒ Réparations de la Mairie
- ⇒ Changement du tableau électrique de l'Eglise
- ⇒ Modifications de la salle des fêtes (plomberie, placard, porte)

Questions diverses.

## Délibérations du conseil:

### 12-2025 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte Administratif 2024 et affectation des résultats. ( 2025 D 12)

Le Maire s'étant retiré. *Madame Michèle DELORME est nommée Présidente de la séance.*

Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du **BUDGET GENERAL** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Philippe DEYGOUT, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du **BUDGET GENERAL** de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du **BUDGET GENERAL**

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		113 072,39		103 166,45		216 238,84
Opération de l'exercice	415 233,86	260 324,33	192 128,55	224 653,65	607 362,41	484 977,98
Totaux	415 233,86	373 396,72	192 128,55	327 820,10	607 362,41	701 216,82
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-41 837,14</b>		<b>135 691,55</b>		<b>93 854,41</b>
Restes à réaliser	97 326,01	105 613,68			97 326,01	105 613,68
TOTAUX CUMULES	97 326,01	63 776,54		135 691,55	97 326,01	199 468,09
<b>Résultats définitifs</b>	<b>-33 549,47</b>		<b>135 691,55</b>		<b>102 142,08</b>	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**ARRÊTE** à la somme totale de **97 326,01 €** le montant des crédits correspondants aux dépenses d'investissement engagées non mandatées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2025.

**ARRÊTE** à la somme totale de **105 613,68 €** le montant des crédits correspondants aux recettes d'investissement engagées non titrées et qui doivent être reprises au budget primitif du **BUDGET PRINCIPAL** de l'exercice 2025.

**DECIDE** de reporter en recette de fonctionnement : R 002 : **102 142,08 €**

**DECIDE** de reporter en dépense d'investissement : D 001 : **41 837,14 €**

**DECIDE** d'affecter au compte 1068 – Autre réserve : **33 549,47 €**

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

### **13-2025 - BUDGET EAU - Approbation du Compte Administratif 2024. ( 2025 D 13)**

Le Maire s'étant retiré.

*Madame Michèle DELORME est nommée Présidente de la séance.*

Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du **BUDGET EAU** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Philippe DEYGOUT, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du **BUDGET EAU** de la commune de L'ABERGEMENT DE VAREY en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires du **BUDGET EAU**.

Libellé	INVESTISSEMENT €		FONCTIONNEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	389,82			3 503,15	389,82	3 503,15
Opération de l'exercice	51 201,87	37 567,12	59 341,54	35 737,14	110 543,41	73 304,26
Totaux	51 591,69	37 567,12	59 341,54	39 240,29	110 933,23	76 807,41
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-14 024,57</b>		<b>-20 101,25</b>		<b>-34 125,82</b>
Restes à réaliser	3 777,95				3 777,95	
TOTAUX CUMULES	3 777,95	-14 024,57		-20 101,25	3 777,95	-34 125,82
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-17 802,52</b>		<b>-20 101,25</b>		<b>-37 903,77</b>

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés.

### **14-2025 - BUDGET PRINCIPAL - Approbation du Compte de Gestion 2024. ( 2025 D 14)**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2024,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes sont exacts :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2024.
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** les résultats définitifs de celui-ci.

## **15-2025 - BUDGET EAU - Approbation du Compte de Gestion 2024. ( 2025 D 15)**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte de Gestion 2024,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,  
Après s'être assuré que Mr le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

Considérant que les comptes sont exacts :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2024
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

**DECLARE** que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROUVE** les résultats définitifs de celui-ci.

## **16-2025 - Vote des taux d'imposition 2025. ( 2025 D 16)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2024 et lui demande de se prononcer sur les taux d'imposition de la commune à appliquer pour 2025 :

**En 2024 :**

- Taxe foncière (Bâti)	27,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %
- Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	10,24 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**VOTE** le maintien des taux pour **l'année 2025**, soit :

- Taxe foncière (Bâti)	27,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %
- Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	10,24 %

## **17-2025 - Modification du point n°13 des délégations du Conseil Municipal au Maire ( 2025 D 17)**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriale (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de modifier en ce sens le point n°13 des délégations votées en conseil municipal le 18 janvier 2025, soit :

*13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; à savoir une limite financière de 20 000.00 €.*

**AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

## **18-2025 - Nomination d'un représentant de la Commune auprès de l'AFP de L'Abergement-Ambroay ( 2025 D 18)**

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Les Statuts de l'Association Foncière Pastorale autorisée de L'Abergement de Varey et d'Ambroay (AFP), qui est constituée par les propriétaires de terrains à destination pastorale ou agricole inclus dans le périmètre validé par l'Etat, prévoient que soit réservé un poste de membre du syndicat (bureau) pour chacune des deux Communes.

Max ORSET était représentant pour l'Abergement depuis 2012, il importe de désigner une personne pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** M. Laurent ROBERT en tant que représentant de la Commune de L'Abergement au sein de l'AFP.

### **Questions diverses**

- ◆ Toketa a besoin d'un document écrit affirmant que la Commune met à sa disposition le local de la Thurne. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place d'une convention.
- ◆ Petits travaux de réparation de la Mairie : Volets, Manivelles, Chauffe-eau.
  - Volets + manivelles (WINEA CONCEPT MENUISERIE) = 1 111,10 €
  - Chauffe-eau ( AINNOV ENERGIES) = 663,60 €
- ◆ Changement du tableau électrique de l'église (BODET COMPANAIRE) = 1 880,40 €
- ◆ Salle des fêtes : suppression du petit évier lave-mains, modification d'un évier pour ajouter un robinet à commande au pied + changement d'un robinet aux toilettes (AINNOV ENERGIES) = 630,00 €  
Modification du local sono pour y ranger les tables : remplacement du muret par deux portes + déplacement de la sono et des interrupteurs + réparation de la porte abîmée du sous-sol (PROCAST PEINTURE ET PLACO + WATT RENOV & CO + WINEA CONCEPT MENUISERIE) = 3 833,22 €.
- ◆ Demande d'informations sur la Carte Communale.

